



L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES TERRITOIRES ULTRA-MARINS

RÉFLEXION SUR UNE STRATÉGIE COLLABORATIVE

SÉMINAIRE DU 9 AU 11 AVRIL 2018



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Les 9, 10 et 11 avril 2018 s'est déroulé le séminaire « L'Agence française pour la biodiversité et les territoires ultra-marins - Réflexion sur une stratégie collaborative ». Ce séminaire prenait un relief particulier un peu plus d'un an après la création de l'Agence permettant d'appréhender les enjeux des milieux marins, aquatiques et terrestres. Ces trois jours ont accordé une large place aux ateliers, échanges et débats.

Environ 160 personnes étaient au rendez-vous, provenant des « quatre coins de l'outre-mer français » et représentant tout type de structures, des services de l'État aux structures associatives, tous animés par une même ambition : préserver et valoriser la biodiversité en outre-mer.

Où en sont les projets déployés dans les territoires ultra-marins ?
Quelles contributions attendre de l'Agence française

pour la biodiversité (AFB) ?
Quelle stratégie envisager à partir des attentes des territoires d'outre-mer ? Comment prendre en compte leurs spécificités pour apporter des réponses efficaces ? Quelles coopérations instaurer ou renforcer ?... Autant de questions qui ont été abordées de façon ouverte, sur la base d'expériences concrètes.



/ CHIFFRES CLÉS /



552 528 KM²
DE TERRES ÉMERGÉES ET
11 356 396 KM²
DE SURFACES MARITIMES



2,7 MILLIONS
D'HABITANTS



55 000 KM²
DE RÉCIFS CORALLIENS ET
LAGONS (10 % DE LA SUPERFICIE
MONDIALE)



242 KM²
DE FORÊT BORÉALE ET
83 000 KM²
DE FORÊT AMAZONIENNE



98 %
DE LA FAUNE VERTÉBRÉE ET
96 %



DES PLANTES VASCULAIRES
DE LA FRANCE

La biodiversité en outre-mer: une richesse qui confère une responsabilité forte

— Pour ouvrir le séminaire, Jean-Jacques Pourteau, Délégué à l'outre-mer, replace l'événement dans une ambition plus large : coconstruire une stratégie de l'AFB en outre-mer, prenant en compte les spécificités des territoires en termes de contextes, réglementations, réseaux d'acteurs, cultures... L'Agence ne part pas de zéro. Des travaux menés en interne ont permis de dessiner les premiers grands axes de réflexion stratégique, et le séminaire s'inscrit dans la continuité des échanges instaurés depuis un an avec les collectivités territoriales.

« Nous sommes dans une démarche collaborative d'élaboration d'une stratégie adaptée aux territoires: nous n'avons pas de modèle d'action prédéfini territoire par territoire mais une volonté farouche de nous adapter à leurs attentes et spécificités. »

L'outre-mer sous le signe de la diversité

Les interventions permettent d'établir un diagnostic partagé des enjeux et des programmes en cours.

L'outre-mer ou les outre-mer?

« Grâce aux outre-mer, le soleil ne se couche jamais sur la France », la formule de Ferdy Louisy, Président du Parc national de Guadeloupe, parle d'elle-même quand il s'agit d'évoquer la dispersion géographique des territoires. L'outre-mer se conjugue résolument au pluriel. En premier lieu, d'un point de vue administratif avec 5 départements, 6 collectivités, 1 territoire, 1 statut particulier (autorité directe du Gouvernement) et pas moins de 7 codes de l'environnement, sans compter de nombreux aménagements spécifiques.

Cette même diversité se retrouve dans les superficies (de quelques centaines de km² aux 84 000 km² de la Guyane), dans les densités de population (des terres australes inhabitées à Mayotte), dans les climats (de Saint-Pierre et Miquelon à la Polynésie), ...

Des biodiversités exceptionnelles soumises à de fortes pressions

Conséquence de cette multiplicité des contextes, la diversité s'exprime d'un point de vue écologique: forêt boréale, forêt amazonienne, forêt sèche, toundra, récifs coralliens, lagons, mangrove... Il en résulte une biodiversité d'une richesse

exceptionnelle: 3450 plantes et 380 animaux vertébrés sont strictement endémiques aux outre-mer français. D'ailleurs, Julien Touroult, directeur adjoint de l'UMS PatriNat, met l'accent sur l'endémisme comme caractéristique forte de l'outre-mer. Plus les îles sont isolées, plus l'endémisme est élevé; ainsi, 55 % des espèces de Nouvelle-Calédonie sont endémiques.

Mais ces chiffres cachent une érosion significative de la biodiversité, liée à une conjonction de pressions dont certaines sont ancrées dans l'histoire: le développement des activités anthropiques (urbanisation, agriculture, activités industrielles et minières...) a réduit drastiquement la surface des espaces naturels. Ainsi, la forêt sclérophylle en Nouvelle-Calédonie ne représente plus qu'1 % de sa surface originelle; même ordre de grandeur pour la forêt semi-sèche à La Réunion.

La surexploitation des ressources naturelles, l'extension des zones urbanisées et certaines pratiques agricoles continuent à avoir des impacts directs ou indirects sur les habitats naturels, à l'instar des mines d'or et des activités illégales d'orpaillage en Guyane. Autre phénomène important: les territoires d'outre-mer, en particulier les îles océaniques, ont une grande sensibilité aux invasions biologiques et au changement climatique.

Les augmentations de température ont des impacts aussi bien sur la toundra arcto-alpine de Saint-Pierre et Miquelon que sur les récifs coralliens. À partir de ces constats, un consensus s'établit sur le besoin critique de renforcer les connaissances de la biodiversité ultramarine.

« L'appauvrissement de la faune et de la flore est une réalité en outre-mer, et certains chiffres sont préoccupants : 1 espèce sur 3 de la flore vasculaire est menacée à La Réunion ; ce chiffre atteint 43 % pour la flore vasculaire indigène à Mayotte. », alerte Serge Muller, Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Conseil national de la protection de la nature, Président de la commission sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature France (UICN).

« L'AFB doit mener un inventaire précis de l'état de conservation des 80 % de la biodiversité que représente l'outre-mer pour ensuite nous guider sur ce qu'il faut faire. L'agence doit nous aider à ramener de l'égalité écologique, en œuvrant pour des moyens définis en comparaison des superficies ».

Ferdy Louisy, Président du Parc national de Guadeloupe.

L'Agence française pour la biodiversité, cœur de réseau ?

Ce positionnement est reçu positivement s'il est signification d'une agence qui catalyse, qui mobilise, qui facilite...

La capacité pour l'AFB de s'imprégner de la culture des territoires et d'assurer la continuité avec ce qui a déjà été fait, tout en apportant une transversalité terre-mer est vue comme déterminante.

En aucun cas, cela doit être compris comme une ingérence dans la politique des territoires. La territorialisation des actions de l'AFB est vue comme une priorité, en particulier via la contractualisation avec les collectivités territoriales.

Mais « Attention à ce que certains organismes ne se retrouvent pas orphelins ! » met en garde Ferdy Louisy, Président du Parc national de Guadeloupe. Ce dernier souligne que des structures comme les parcs nationaux doivent pouvoir continuer à compter sur le rôle de l'AFB comme tête de réseau.



« Plus de 100 000 oiseaux sont introduits chaque année à La Réunion. Reconnaître l'insularité est indispensable pour lutter efficacement contre l'érosion de la biodiversité et les espèces exotiques envahissantes. L'AFB doit nous aider à faire évoluer la réglementation pour qu'elle prenne en compte l'insularité. »

Sonia Ribes, directrice du Muséum d'histoire naturelle de La Réunion et du Musée du sel à Saint-Leu.



ZOOM

Appel à projet « Initiatives pour la reconquête de la biodiversité en outre-mer »

L'appel à projet a été lancé en février 2018.

Il s'adresse aux associations, collectivités, gestionnaires d'espaces naturels et acteurs économiques. La première phase laissait jusqu'au 27 avril pour déposer un projet. La seconde phase se déroulera à partir de juin 2018.

L'objectif ? Mobiliser les acteurs et réseaux d'acteurs locaux engagés dans la préservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, aquatique ou marine.

Avec un budget total de 4 millions d'euros (2 phases de 2 M€ chacune), l'appel à projet privilégie les programmes intégrés mais permet aussi d'apporter une réponse aux micro-projets. Le taux d'aide financière apportée par l'AFB peut atteindre 80 % des dépenses éligibles (100 % pour les petites associations) dans la limite de 300 000 euros.

Les retours montrent un fort intérêt ainsi qu'une mobilisation des gestionnaires d'espaces naturels.

L'un des facteurs de succès est l'ancrage territorial voulu au travers de relais locaux pouvant apporter un soutien au montage des projets : antennes de l'AFB dans le Pacifique ou structures partenaires comme les parcs nationaux de Guyane, Guadeloupe et de La Réunion ou les services de l'État (DTAM de Saint-Pierre et Miquelon, DEAL de Martinique et de Mayotte).

Où en est-on en outre-mer ? Quel rôle pour l'AFB ?

Un nouvel opérateur au service des politiques publiques pour la biodiversité

Les interventions ont permis d'établir un bilan rapide des actions menées par l'AFB et ses partenaires, région par région. Là encore, la diversité des modes organisationnels reflète la volonté de s'adapter aux organisations politiques et administratives. Le défi n'est pas des moindres : travailler ensemble, avec des réglementations différentes, en favorisant les synergies et en apportant la plus-value que peut offrir un établissement public de préservation de la biodiversité, sans jamais se substituer aux visions des territoires.

Les grands projets exposés démontrent une pérennisation des programmes entrepris avant même la création de l'AFB, avec un nouveau souffle apporté par la transversalité marin-aquatique-terrestre, notamment pour venir en appui des approches intégrées. « *On ne raisonne plus milieu par milieu mais par mission* », souligne Jean-Jacques Pourteau. Aborder des enjeux globaux comme la biodiversité favorise la mise en œuvre de démarches de gestion intégrée.

À titre d'exemple, l'antenne de Nouvelle-Calédonie a vu un élargissement de ses missions à tous les milieux (marins, aquatiques et terrestres) et aux îles Wallis et Futuna. Ainsi, l'AFB continue à soutenir les actions partenariales instaurées sur les milieux marins (plan d'action Dugong par exemple) mais intervient également en soutien aux politiques d'eau potable et d'assainissement et propose son expertise sur les milieux aquatiques (standardisation des protocoles de pêche électrique par exemple) et terrestres.

Un autre cadre d'intervention, dans les départements d'outre-mer, est celui de la police de l'environnement, dont l'organisation repose sur un trépied : plan de contrôle défini par le préfet, convention de coopération avec les services de l'État et protocole d'accord avec le parquet. Éric Céciliot, Chef de mission outremer et chef du pôle Appui aux Services Territoriaux au sein de la Direction du Contrôle des Usages, rappelle que l'AFB est concernée par les missions de police à tous ses niveaux : depuis les agents sur le terrain jusqu'au niveau national, chacun apporte ses compétences et son expertise, qui sont complémentaires. Récemment, cette organisation a fait ses preuves en Guyane tout en mobilisant les acteurs locaux, sur une mission concernant le contrôle des activités minières.

Avancer avec les territoires et les acteurs locaux

« L'AFB n'est pas là pour faire ou demander de faire, mais pour aider à faire et faire avec l'ensemble des parties prenantes de la biodiversité. », insiste Jean-Jacques Pourteau. La philosophie est donc de privilégier la mise en œuvre de conventions partenariales avec les collectivités territoriales et d'avancer dans un esprit de coopération avec les acteurs locaux. Des conventions sont déjà signées ou en cours de signature à Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, Wallis & Futuna et dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Des réflexions sont en cours en Nouvelle-Calédonie, Guyane, Guadeloupe, La Réunion et Saint-Martin. Les Agences régionales de la biodiversité traduisent cette volonté de mieux faire ensemble, sur des enjeux transversaux, avec des organisations variables selon les régions.



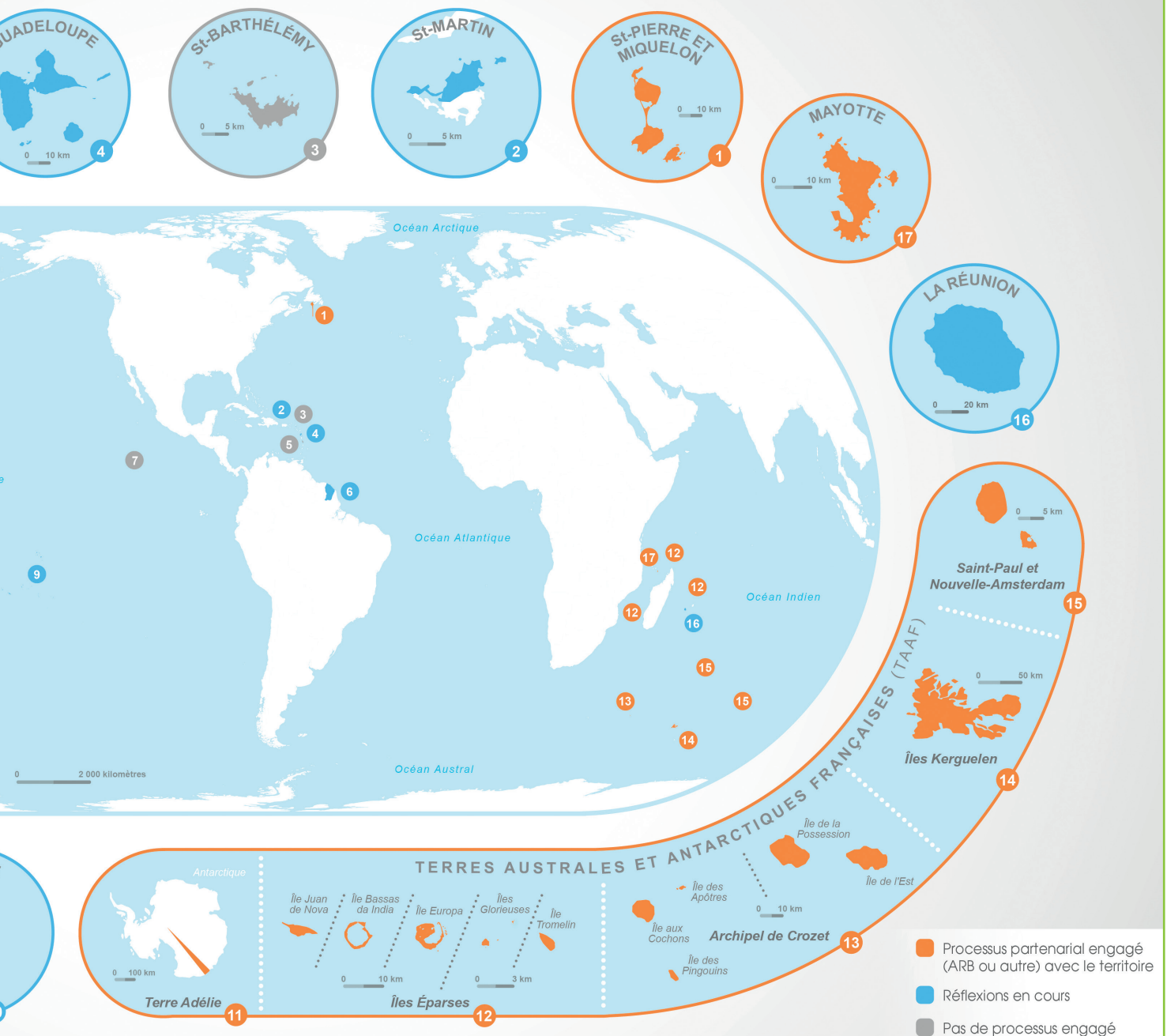
« Certains hot-spots de la biodiversité en outre-mer sont confrontés à une criminalité organisée, capable de mobiliser des moyens élevés. Face à cela, il nous faut nous appuyer sur une forte expertise. Nous sommes heureux d'avoir l'AFB à nos côtés pour pouvoir mener des procédures de qualité. La mission de police, c'est aussi de la prévention et un effet de dissuasion : la « vertu thérapeutique » de l'audience qui peut amener certains à réfléchir... ».

Sandra Rouy, magistrate, chargée de mission juridique environnement à l'AFB.

État des lieux des parties



Scénariats de l'AFB dans les outre-mer en avril 2018



Source : Agence française pour la biodiversité
Fonds cartographiques : Agence française pour la biodiversité
Réalisation : Olivier Debuf
© AFB, 2018

Apporter des réponses aux grands enjeux

— Au travers d'ateliers, les participants mettent en lumière des enjeux majeurs qui structurent la réflexion et l'action en outre-mer au service de la biodiversité. Les échanges permettent d'identifier les principales attentes concernant l'AFB ainsi que les leviers d'action les plus pertinents. Deux leitmotivs reviennent, quelles que soient les thématiques : l'AFB a un rôle fort à jouer en termes de communication et de formation auprès des élus, des acteurs économiques et du grand public afin de favoriser l'appropriation et susciter une impulsion politique à la hauteur des enjeux ; autre aspect clé : le financement des projets. Il s'agit de mobiliser et pérenniser des financements, que ce soit par des appels à projet ou par la recherche de financements innovants.

Enrayer la dégradation des récifs coralliens : le lien terre-mer au cœur des enjeux

Un consensus s'établit rapidement quant aux pressions qui affectent les récifs coralliens. Certes l'impact du changement climatique (augmentation des températures, acidification, fréquence des événements extrêmes...) est aujourd'hui reconnu, mais d'autres pressions ont des effets tout aussi importants. Ces pressions, en provenance des bassins versants, ont été identifiées : pollutions ponctuelles (effluents urbains, rejets de stations d'épuration, rejets industriels...), pollutions diffuses (d'origine agricole ou liées à l'assainissement non collectif), apports en sédiments (érosion des sols, mines, grands travaux...), macrodéchets. Pour lutter contre ces causes de dégradation, la loi biodiversité prévoit que l'État se dote d'un plan d'actions visant à protéger 75 % des récifs coralliens français à l'horizon 2021. Outre la nécessité de tenir compte des spécificités de chaque territoire d'outre-mer dans la stratégie nationale, la réflexion lors de l'atelier sur les attentes envers l'AFB, s'est structurée autour de quatre familles de pollution majeures :

- Pollutions ponctuelles : plus qu'un renforcement des dispositions juridiques, il s'agit de mener ou soutenir des opérations de sensibilisation des usagers à l'origine des dégradations.
- Pollutions diffuses : leur constance en fait un frein à la résilience des récifs coralliens. Les principales raisons

sont la déforestation, les insuffisances en matière d'assainissement, l'agriculture et l'imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation. Il s'agit donc d'identifier les sources de pollution et de mieux appréhender la complexité des processus. L'AFB doit pouvoir établir des ponts entre les domaines et disciplines : favoriser la transversalité et offrir des modes de concertation prenant en compte le continuum Terre-Mer.





- Pressions liées à l'érosion : feux et exploitation des mines en Nouvelle Calédonie, envasement du lagon à Mayotte, infrastructures routières mal dimensionnées à Wallis et Futuna... Il est attendu de l'AFB de favoriser une meilleure appropriation des projets par les communautés locales ainsi qu'un transfert des savoirs vers les maîtres d'ouvrages en amont des projets, dans une démarche intégrée économie-biodiversité. Les modalités d'intervention sont multiples : valorisation des retours d'expérience, soutien de projets pilote, formation des acteurs locaux, aide à l'ingénierie, aide financière...
- Macro-déchets : la problématique est étroitement liée aux usages locaux (casiers de pêche abandonnés, perliculture en Polynésie...) et aux lacunes dans la gestion des déchets (Mayotte). À long terme, l'amélioration passe surtout par des actions de sensibilisation et d'éducation. Il convient aussi de développer des filières de collecte et de valorisation de certains déchets et de renforcer la police des pêches.



Lutter plus efficacement contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

Les collectivités d'outre-mer sont toutes concernées par ce phénomène à l'origine d'une érosion de la biodiversité, sur terre comme en mer. De nombreuses structures sont mobilisées sur cet enjeu, avec un large panel d'actions : programmes de maîtrise des espèces les plus problématiques, campagnes d'information et de sensibilisation, stratégies collectives, réseaux d'échanges, etc. L'AFB pourrait accompagner les structures impliquées et jouer un rôle de facilitateur-coordonateur. À cet effet, il convient de capitaliser sur le futur centre de ressources sur les EEE, co-piloté par l'AFB et le comité français de l'UICN, tout en apportant son appui aux structures et réseaux existants tels que le Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP), le réseau des Conservatoires botaniques nationaux, ou encore le programme « Terres Mers Ultra-Marines » dit Te Me Um.

D'autre part, est rappelée la nécessité de faire évoluer la réglementation pour stopper les entrées et maîtriser les espèces déjà introduites. Ce rôle de plaidoyer par l'AFB (aux niveaux national et européen) pourrait être complété d'un soutien juridique aux acteurs locaux. Enfin, l'AFB doit pouvoir favoriser une meilleure articulation entre les politiques publiques nationales et locales pour appréhender la problématique transversale des EEE (écologie, agriculture, économie et santé) et mutualiser les moyens. Cela passe aussi par un appui aux initiatives locales de coopération régionale.

Assurer le maintien et la restauration des continuités écologiques

Comme en métropole, la notion de continuité écologique étendue au continuum terre-mer joue un rôle prépondérant dans la diversité du vivant, mais les spécificités de l'outre-mer sont mises en exergue : quelles sont les espèces sensibles à la fragmentation en outre-mer, qu'il conviendrait de lister dans le document-cadre «Orientations nationales pour la préservation et la restauration des continuités écologiques»? Quelles sont les zones dégradées? Comment approfondir les connaissances sur les espèces migratrices en outre-mer ou sur certains écosystèmes?... Les attentes exprimées vis-à-vis de l'AFB s'articulent principalement autour des questions d'expertise, d'appui méthodologique et juridique et d'ingénierie financière.

Dans le domaine de la continuité écologique, l'AFB est clairement vue comme un référent technique, capable d'apporter conseil, expertise et accompagnement. C'est le rôle d'un Centre de ressources dédié à l'outre-mer, qui devrait prendre en compte les réseaux existants et proposer un annuaire des compétences. Il faudrait s'imprégner de la trame verte et bleue, créer ou adapter des bases de données qui couvrent les territoires ultramarins, et assurer la diffusion d'outils méthodologiques. L'appui de l'AFB est attendu concernant l'aide au montage des projets, dont le volet d'ingénierie financière.

L'importance d'une vision intégrée des enjeux liés à la fragmentation des milieux est rappelée de même que l'adoption d'approches dynamiques, notamment pour évaluer l'efficacité des mesures. Le rôle de contrôle exercé par la police de l'environnement est réaffirmé dans ce cadre.

Renforcer l'efficacité des dispositifs liés au petit cycle de l'eau

Les enjeux liés à la gestion de l'eau prennent un relief particulier en outre-mer tant les problèmes de salubrité, de rejets polluants et d'accès à l'eau potable y sont prégnants : insuffisance ou inadéquation des ouvrages d'épuration des eaux, besoins en eau potable insatisfaits, problèmes de qualité... La mission de solidarité interbassins portée par l'AFB doit donc être consolidée. Plus largement, ces enjeux doivent trouver des réponses dans les stratégies élaborées, quelles que soient les échelles d'intervention.

Les propositions visent une responsabilisation des autorités organisatrices, une meilleure visibilité à moyen-long terme



et une certaine sélectivité. À cet effet, il convient de faire du Contrat de progrès le cadre d'intervention principal de l'AFB alors même qu'il offre une visibilité stratégique, technique, financière et organisationnelle à moyen terme. Les participants proposent plusieurs axes d'optimisation :

- Graduer le taux d'intervention de l'AFB en tenant compte des priorités reconnues sur chacun des territoires d'outre-mer et des priorités inscrites dans les contrats de progrès à l'échelle des autorités organisatrices.
- Contribuer au renforcement des capacités opérationnelles, financières et techniques des services : formations, ingénierie financière et de programmation, accompagnement de l'autonomie financière des opérateurs...
- Favoriser les réflexions systémiques et durables. Cela doit amener à exiger des études démontrant la cohérence et l'efficacité des projets dans une vision systémique, et à intégrer les solutions fondées sur la nature. De façon globale, il convient de capitaliser sur des exemples réussis.



Développer l'éducation à l'environnement et la mobilisation citoyenne

Des initiatives fortes sont nées en outre-mer, comme les aires marines éducatives. Comment amplifier cette mobilisation des citoyens en faveur de la préservation de la biodiversité ? C'est le défi clairement exprimé. Dans cette optique, l'ensemble du spectre d'actions est requis : information, communication, sensibilisation, éducation, participation. L'AFB a clairement toute sa place : appuyer les acteurs locaux, favoriser les synergies entre ces acteurs, impulser des dynamiques nouvelles et fédératrices en s'appuyant sur les acteurs de terrains. La question du soutien financier est également posée.

En outre-mer, plus qu'ailleurs, la mobilisation citoyenne passe par une compréhension fine des contextes régionaux mais aussi des cultures et savoirs locaux. Il ne peut y avoir de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité sans articuler les messages globaux avec la culture, les traditions et les connaissances des communautés locales. Tout l'enjeu est de trouver le cadre institutionnel permettant d'associer les citoyens. Les Agences régionales de la biodiversité apparaissent comme l'une des réponses potentielles.

La notion d'écologie n'existe pas...

Sortie de son contexte, la formulation est provocatrice. C'est pourtant l'écho donné par Guigone Camus, anthropologue sociale, spécialiste des Kiribati (Université de la Polynésie française) et Marie Fleury, ethnobotaniste (Muséum national d'histoire naturelle, Antenne de Guyane) quand elles abordent les différences d'approche culturelle. Dans les Kiribati - 33 atolls coralliens, 21 îles habitées dont certaines dépourvues d'électricité, 110 000 habitants - s'est par exemple développée une pensée cosmologique de l'environnement, dans laquelle les ancêtres entretiennent des liens quasi généalogiques avec la nature. Survivre au cœur de la nature demande de la « socialiser » face aux risques de sécheresse ou d'intempéries, de faire preuve d'anticipation et de précaution au quotidien. Mais les concepts de biodiversité ou d'environnement n'ont pas vraiment cours.

Même chose pour Marie Fleury concernant les Amérindiens en Guyane, qui développent une vision spirituelle de la nature dans laquelle l'Homme appartient à la nature. Là encore, il n'y a pas de mot pour parler de la biodiversité. La nature est perçue comme un ensemble de réseaux, où s'établissent des liens entre les plantes, les animaux et les hommes, dans un équilibre à préserver.

Comprendre ces visions assez différentes de la relation homme-nature, c'est le premier pas pour éviter les incompréhensions et les problèmes de sémantique en outre-mer.

Développer des synergies

Renforcer les connaissances

Pour les participants, l'existence d'un déficit des connaissances ne fait aucun doute en outre-mer. Or, les connaissances fondamentales (taxonomie, inventaires, cartographie...) sont indispensables à la compréhension du patrimoine naturel. Ce sont également un facteur d'appropriation de la biodiversité, voire même de fierté et d'identité pour les populations locales. Comment faire émerger des stratégies régionales et partagées d'acquisition des connaissances, élaborées collectivement et adaptées aux enjeux locaux ? L'AFB doit pouvoir soutenir cette démarche au travers d'un accompagnement méthodologique et en facilitant les échanges. C'est donc un véritable rôle de catalyseur qui est attendu, selon plusieurs axes :

- Approfondir et mettre à jour les inventaires, les analyses cartographiques et les études sur les espèces endémiques, en favorisant les synergies à partir de protocoles standardisés et d'indicateurs communs.
- Obtenir un effet de levier en renforçant les partenariats entre acteurs de la recherche et acteurs de la conservation, et quand cela est possible, en associant les sciences humaines et sociales : il s'agit de mieux intégrer les connaissances traditionnelles, et connecter science et sensibilisation.

Ces attentes s'inscrivent en cohérence avec les orientations envisagées par l'AFB pour soutenir l'acquisition de connaissances qui, dans le domaine de la gestion durable des écosystèmes ultra-marins, permettent la mise en œuvre des politiques publiques, tout en associant les collectivités territoriales, les acteurs locaux et la société civile.

Instaurer un équilibre entre consolidation et ancrage local

Les transferts de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) et de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (CBN) à l'Agence française pour la biodiversité sont emblématiques de la recherche de synergies. L'objectif ? Favoriser une meilleure coordination technique, animation ou valorisation des données. L'ONB, appelé à devenir un observatoire de référence de la nature, élabore des



© Claire ROUSSEL / AFB

Quels rôles potentiels pour l'AFB dans le renforcement de la coopération régionale au service de la biodiversité dans les outre-mer ?

Les enjeux de la coopération régionale au service de la biodiversité dans les outre-mer sont multiples. Des discussions menées lors de l'atelier émergent plusieurs propositions de rôles potentiels pour l'AFB, dans le respect des compétences des États et des organisations.

- **L'AFB facilitatrice de dialogue :**
elle favorise et renforce le dialogue et la concertation avec les Pays, Régions et États voisins dans une logique de co-construction de projets. Pour cela, elle peut s'appuyer ou renforcer les réseaux existants pertinents.
- **L'AFB, force d'ingénierie technique :**
elle exerce son cœur de métier, l'ingénierie de projets, et offre un service de proximité pour accompagner le montage de projets de coopération répondant aux besoins exprimés localement, tout en veillant à renforcer la cohérence des actions.
- **L'AFB, agence de moyens :**
elle contribue au financement efficace de projets de coopération et à leur évaluation.

indicateurs qui concernent l'outremer. C'est le cas pour l'état des récifs coralliens, mais la diversité des contextes ultramarins en limite la pertinence. Les participants émettent le souhait que les indicateurs communs à l'outre-mer soient régionalisés pour devenir plus signifiants. Cela implique de disposer d'observatoires régionaux pérennes. Toute la question devient : sur quelles structures s'appuyer ?

De même, comment faire émerger des Conservatoires en outre-mer ? Les tours de table démontrent clairement que chaque région est spécifique. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, un observatoire de l'environnement qui existe déjà en partie sud de l'île pourrait être étendu ; un CBN pourrait être créé à partir de structures associatives déjà en place. En Martinique, le Parc naturel régional porte un observatoire de la biodiversité. En Polynésie ou en Guyane, le besoin n'est pas relayé par les acteurs politiques... L'AFB doit pouvoir jouer son rôle de cœur de réseau en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des réseaux d'acteurs locaux. L'appui apporté pourrait s'exprimer sur 3 dimensions complémentaires : le financement pour renforcer des initiatives ou structures locales, le développement des compétences méthodologiques et la formation des acteurs.

S'ouvrir à de nouvelles dynamiques

Tisser des liens entre développement économique et biodiversité

Les leviers d'action ne manquent pas: les instruments économiques comme outils de sensibilisation, de prise de décision ou d'inflexion des comportements (subventions, taxes/exonérations, paiements pour services environnementaux); les activités qui s'inscrivent dans les politiques de préservation de la biodiversité (dépollution, restauration, conservation...) ou qui exploitent la biodiversité comme une ressource naturelle; les services écosystémiques (à l'instar d'un littoral où l'impact des tempêtes est réduit grâce à une mangrove fonctionnelle). Plusieurs domaines sont identifiés comme prioritaires dans les territoires ultramarins: énergies renouvelables, tourisme, économie circulaire, emplois verts, mise en œuvre de l'APA (Accès et Partage des Avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées). Pour prendre toute sa place dans ces débats et développements, l'AFB installera, en Guyane, avant la fin de l'année 2018, son service «valorisation économique de la biodiversité». Cette unité de travail a vocation à apporter son appui et son expertise à tous les territoires.

Développer des solutions fondées sur la nature

Le séminaire a permis de mieux cerner le potentiel des solutions fondées sur la nature à l'outre-mer. Le concept, assez récent, avait été précisé lors du Congrès mondial de l'UICN en 2016: «les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité». Trois types d'actions sont appelées à être combinées dans les territoires: la préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique, l'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable et enfin, la restauration d'écosystèmes dégradés (ou la création). L'enjeu est bien de faire émerger de nouvelles opportunités de projets de conservation de la nature en lien avec de véritables bénéfices sociétaux. Des idées de projets

sont exprimées dans de multiples domaines: améliorer l'attractivité touristique en préservant les récifs coralliens (Martinique) ou le lagon (Mayotte), contribuer à l'épuration des eaux (Guadeloupe), avoir un impact positif sur la santé publique au travers d'agrosystèmes adaptés (La Réunion), sécuriser la ressource en eau en préservant la forêt humide (Nouvelle Calédonie), ...

Comment avancer sur ces thématiques émergentes?

Un consensus s'établit quant à la nécessité de sensibiliser et d'informer tant la population que les acteurs locaux. Ce rôle de pédagogie est clairement attendu de l'AFB: communication, animation, valorisation de retours d'expériences... La prise en compte des savoir-faire locaux s'impose, mais aussi le soutien de nouvelles filières, voire même de clusters ou de projets de recherches. Le besoin d'expertise technique et de financement ne signifie pas pour autant une implication directe de l'AFB dans les projets. Il s'agit plus d'animation ou dans certains cas de coordination des réseaux d'acteurs locaux.

À ce stade, peu de projets concrets sont identifiés. L'enjeu est de créer un effet de levier à partir des premières initiatives. C'est notamment le projet «INTEGRE» en Nouvelle-Calédonie qui consiste à lutter contre l'érosion du littoral par la gestion intégrée des zones côtières sur un mode participatif pour la conservation des écosystèmes, et le maintien d'un littoral naturel (récifs coralliens, mangroves...). Autre exemple, le projet ATTENTIVE impliquant l'Irstea pour adapter au contexte tropical le traitement des eaux usées avec des filtres plantés de végétaux.

« La sauvegarde de la biodiversité doit être ouverte à la recherche et à la valorisation. Les ressources génétiques de la biodiversité ultramarine représentent un potentiel de développement important pour des territoires touchés par un chômage endémique. Cette activité, comme d'autres, doit structurer les filières de formation. »

Jean-Étienne Antoinette, Président de la délégation à l'outre-mer du Conseil économique, social et environnemental (CESE).



Pour conclure

Des séminaires pour et avec l'outre-mer

Le séminaire d'avril 2018 a été un temps d'échanges fructueux. L'alternance d'interventions, d'ateliers et de tables rondes a favorisé le partage d'informations et retours d'expérience, indispensables pour avancer dans les projets. Mais surtout, le séminaire a permis une expression large des attentes de l'ensemble des acteurs quant aux modes de collaboration qu'ils souhaitent développer avec l'Agence française pour la biodiversité, bien sûr, mais aussi entre eux.

Les participants ont clairement exprimé le souhait de reconduire ce type d'événement, tout en proposant des idées d'évolution. L'objectif : ériger ces séminaires en de véritables outils favorisant la mutualisation, l'émergence de synergies et le renforcement des compétences. Encore faut-il préparer en amont les séminaires avec les territoires et capitaliser sur les apports de chaque séminaire.

L'AFB « cœur de réseau » en outre-mer ?

Les participants recommandent de coconstruire le séminaire avec l'ensemble des acteurs, en allant à leur rencontre et en les intégrant pleinement à la réflexion. En finalité, l'enjeu est de parvenir à nourrir le lien entre les réflexions conduites lors des séminaires et les orientations prises des instances de gouvernance. De nouvelles formes de rencontres sont suggérées pour prendre en compte la dispersion géographique des territoires ultramarins : visio-conférence, délocalisation en fonction des thématiques...

« La préservation de la biodiversité ne doit pas être une mise sous cloche. Ceci signifie une manière d'agir qui privilégie la conciliation des usages et des activités avec la biodiversité »

Christophe AUBEL, Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité.

La montée en puissance sur l'outre-mer, un défi pour les cinq prochaines années

La clôture du séminaire par Christophe Aubel, Directeur général, a permis de confirmer l'engagement de l'Agence française pour la biodiversité en outre-mer, après plus d'un an de fonctionnement.

« L'outre-mer est un axe stratégique pour l'AFB, ce qui signifie aller plus loin dans l'action dans les territoires d'outre-mer, s'assurer de l'adéquation des missions et des moyens dans la prise en charges des attentes de la société. Cette montée en puissance sera progressive sur cinq ans ».

Les grands enjeux abordés pendant le séminaire sont à garder à l'esprit : enjeu de la connaissance - notamment pour développer des outils de conservation de la biodiversité ; enjeu d'amélioration de la coopération et de la coordination aux différentes échelles du territoire ; enjeu de mobilisation citoyenne ; enjeu d'appui aux politiques publiques en tenant compte des spécificités des territoires.

Christophe Aubel réaffirme le positionnement de l'AFB comme cœur de réseau, en rappelant sa signification : un établissement facilitateur et catalyseur. Dans un objectif de mobilisation de tous les acteurs, il entend consolider le travail partenarial initié par Jean-Jacques Pourteau avec les collectivités territoriales, notamment dans la dynamique de création des Agences régionales de la biodiversité. **« Il s'agit de faire de la biodiversité un atout pour les territoires, y compris en outre-mer. C'est donc une biodiversité qui rime avec développement soutenable. »**

La prochaine étape sera de finaliser les conventions de partenariat déjà engagées et formaliser la stratégie de l'Agence française pour la biodiversité en outre-mer. C'est dans cette perspective que les échanges qui ont caractérisé ce séminaire seront pris en compte.



POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/retour-sur-le-seminaire-outre-mer-du-09-au-11-avril>

ORGANISATEURS DU SÉMINAIRE :

JEAN-JACQUES POURTEAU, BÉNÉDICTE VALADOU, HÉLÈNE UDO (AFB)

Directeur de la publication : Christophe Aubel

Rédaction : MarkediA

Réalisation : www.kazoar.fr

AFB : 5 square Félix Nadar, 94300 Vincennes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT